

## APPEL A CANDIDATURE

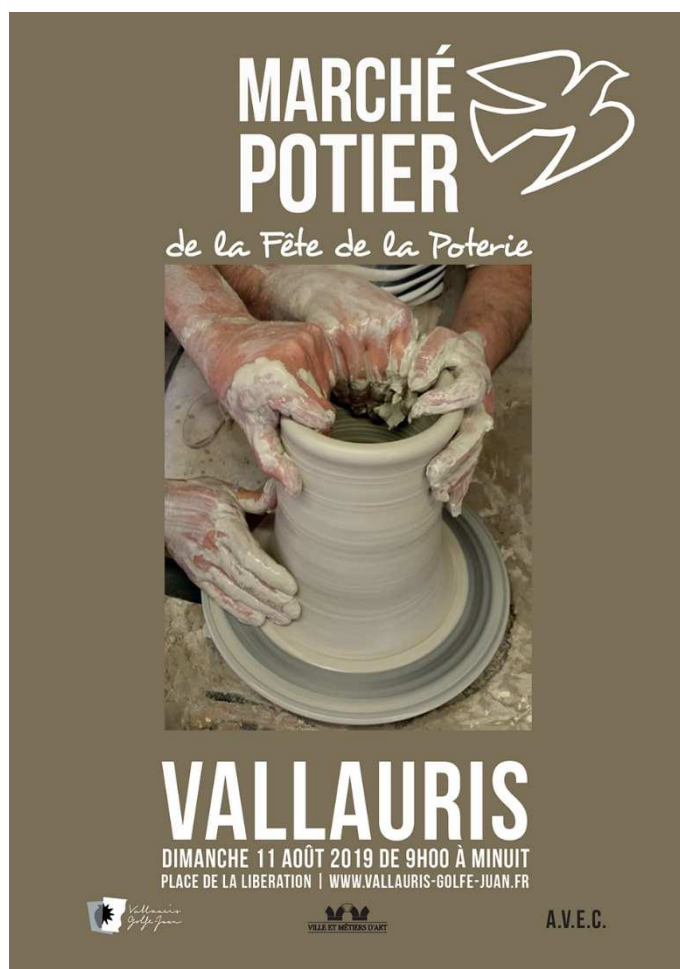
### MARCHÉ POTIER

### VALLAURIS

**Dimanche 11 août 2019**

**Lieu : Place de la Libération, face au château qui accueille le Musée national Pablo Picasso La Guerre et la Paix, le Musée Magnelli musée de la céramique et à la salle d'expositions Eden.**

Entre Cannes et Antibes, Vallauris Golfe-Juan est une commune située au cœur de la Côte d'Azur. Authentique ville d'art et d'artisanat, elle a forgé son identité grâce au travail de la terre avec de nombreux ateliers, ses boutiques d'art et d'artisanat, son musée, ses salles d'expositions.



**MARCHÉ POTIER**  
de la Fête de la Poterie

**VALLAURIS**  
DIMANCHE 11 AOÛT 2019 DE 9H00 À MINUIT  
PLACE DE LA LIBERATION | WWW.VALLAURIS-GOLFE-JUAN.FR

VALLAURIS GOLFÉ-JUAN  
VILLE ET MÉTIERS D'ART  
A.V.E.C.

Des expositions très importantes y sont régulièrement organisées dont une des plus illustres est la Biennale Internationale de Création Contemporaine et Céramique, qui a fêté ses 40 ans en 2010 et dont la 25<sup>ème</sup> édition se tiendra en 2019 dans différents espaces patrimoniaux de la ville (musée national Pablo Picasso, La Guerre et la Paix ; Musée Magnelli, musée de la céramique ; Madoura, lieu d'Art, d'Histoire et de Création; la salle Eden).

Ville labellisée Ville et Métiers d'Art, ville céramique, Vallauris souhaite associer les artisans et artistes céramistes à cet événement international en organisant un marché potier de qualité en même temps que la 36<sup>ème</sup> édition de la fête de la Poterie, en partenariat avec l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique « A.V.E.C. ».

Il réunira des céramistes professionnels. Une diversité de techniques et de styles seront représentés : terre vernissée, faïence, grès, porcelaine, raku, art de la table, pièces uniques, sculpture, bijoux... Cette manifestation mettra à l'honneur le métier de potier/céramiste.

Le public pourra profiter des expositions de la Biennale, participer à la Fête de la Poterie et assister à des démonstrations de tournage, des ateliers pour les enfants, des animations musicales ...

Cette seconde édition du marché potier de l'A.V.E.C., dont la vocation est de se pérenniser, et de s'étendre dans la ville, sera l'occasion de mettre encore davantage à l'honneur la céramique, au cœur à l'histoire de la commune.



**MARCHE POTIER A VALLAURIS**  
**Dimanche 11 août 2019**  
**Place de la Libération**

**A.V.E.C.**  
**Association Vallaurienne**  
**d'Expansion Céramique**

**Informations pratiques :**

Stand de 4 mètres linéaires

Prix du stand : gratuit.

Place de stationnement fournie pour 1 véhicule (dans un parking réservé ou sur un espace en voirie, non loin du marché)

Puissance électrique possible 500 Watts / stand

Petit déjeuner d'accueil

Formule déjeunatoire et apéritif dinatoire offerts aux exposants.

Déchargement et installation : dimanche 11 août de 07h00 à 9h00 (arrivées échelonnées en fonction de l'emplacement)

Ouverture au public : le dimanche 11 août de 9h30 à Minuit (nocturne fête de la poterie).

**Pièces à fournir :**

**A envoyer AVANT LE 15 mars 2019 !**

- La fiche de renseignements
- Le règlement signé
- 2 à 3 photos représentatives des créations que vous désirez présenter
- 1 photo de votre stand en situation
- 1 justificatif d'inscription en tant que professionnel (D1P, URSSAF, MDA...)
- 1 justificatif d'assurance RC PRO 2019 couvrant la période du marché
- 1 photocopie de votre pièce d'identité et de celle des accompagnants
- 1 photocopie de la carte grise du véhicule utilisé pour le marché
- 1 Une enveloppe timbrée (si vous souhaitez récupérer des photos envoyées par courrier merci de prévoir une grande enveloppe suffisamment affranchie).

Candidature à envoyer par e-mail à [groupeveco@vallauris.fr](mailto:groupeveco@vallauris.fr) (les photos peuvent être envoyées par WeTransfer si leur taille est importante > 5Mo)

ou par courrier à Mairie de Vallauris Golfe-Juan – Service développement économique - MARCHE POTIER – Place Cavasse 06220 Vallauris

**Date limite de réception des dossiers le 15 MARS 2019.** Confirmation de réception du dossier de candidature par mail.

Une réponse vous sera transmise courant avril 2019, après délibération du comité de sélection composé de professionnels.



## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A.V.E.C.

Association Vallaurienne  
d'Expansion Céramique

### **Demande de participation au MARCHÉ DES POTIERS de VALLAURIS du 11 août 2019**

A signer et à joindre à votre dossier et à renvoyer avant le 15 MARS 2019

NOM .....

PRÉNOM .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL.....

VILLE.....

PAYS.....

Téléphone fixe .....

Portable .....

Mail.....

Site web .....

Page profil Facebook .....

TECHNIQUE .....

STATUT PROFESSIONNEL ..... (Joindre justificatif)

Compagnie d'assurance et n° : .....(Joindre attestation)

Êtes-vous membre d'une association de céramistes ? oui non

Si oui, laquelle ? : .....

Êtes-vous membre d'Ateliers d'Art de France? oui non

Acceptez-vous que les photos de vos pièces soient utilisées pour la communication de l'événement? oui non

Si oui, nom du photographe ou libres de droits: .....

A DÉJÀ PARTICIPÉ A UN MARCHÉ POTIER A VALLAURIS : oui non Date

Faites-vous des démonstrations ? oui non

Description de la démonstration.....


Nombre de personnes sur le stand : .....

NOMS et PRENOMS des ACCOMPAGNANTS .....

.....

Souhaite une mise à disposition de chaises (max 2) .....

Souhaite une alimentation électrique du stand (max 500 Watts / stand)

 Les exposants doivent prévoir leur parasol ou barnum et les lester.

**NE PAS ENVOYER LE CHEQUE DE CAUTION. Il ne vous sera demandé qu'après la sélection.**

« Je déclare être en règle vis-à-vis de la législation en vigueur (inscription à un registre professionnel, assurance RC professionnelle 2019) »

« J'autorise les organisateurs du marché à utiliser les visuels de mes pièces ou mon stand à des fins de communication.

Je m'engage à être présent sur mon stand durant la manifestation et à exposer uniquement mes créations. »

« Je déclare avoir lu et approuvé le règlement du marché »

Fait à le: .....

Signature:



A.V.E.C.

Association Vallaurienne  
d'Expansion Céramique

## REGLEMENT du MARCHÉ DES POTIERS de VALLAURIS du 11 août 2019

A signer et à joindre à votre dossier et à renvoyer avant le 15 MARS 2019

### **Article 1 : Authenticité des réalisations :**

Chaque exposant certifie que les produits présentés sur son stand sont des réalisations propres. TOUTE REVENTE EST INTERDITE. Une photo de vous au travail sur votre stand est fortement recommandée.

Seuls les objets en céramique (entiers ou assemblés), signé par le/la céramiste candidat, seront autorisés sur le stand.

### **Article 2 : Assurance et inscription à un registre professionnel :**

L'exposant devra être en possession d'une assurance responsabilité civile pour son propre stand ainsi que pour les dommages causés aux tiers (exemple : parasol qui s'envole, ...) et devra en justifier à la Commune.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de bris ou de vol, l'exposant est libre de s'assurer individuellement à cet effet.

Chaque exposant devra être en mesure de présenter les pièces justificatives demandées à l'inscription lors d'un contrôle le jour de la manifestation (pièce d'identité, papiers du véhicule, inscription à un registre professionnel, assurance responsabilité civile professionnelle).

### **Article 3 : Droit d'emplacement :**

Après approbation de la candidature par le comité de sélection, seul un dossier complet et un chèque de caution d'un montant de 100 €uros à l'ordre du Trésor Public, garantit l'emplacement.

Un mail de confirmation sera envoyé une fois le chèque de caution reçu. Il sera rendu aux participants au moment de leur départ le dimanche 11 août 2019.

Toute annulation après le 20 juin 2019 entrainera l'encaissement du chèque de caution.

### **Article 4 : Qualité du stand :**

Chaque exposant s'engage à monter un stand soigné et conforme à celui présenté lors de son dépôt de dossier, à utiliser des matériaux conformes à l'utilisation en extérieur.

### **Article 5 : Organisation :**

Le droit d'emplacement nu de 4 mètres maximum est gratuit.

Les emplacements seront attribués par l'organisateur.

Chaque exposant s'engage :

- A respecter les horaires d'accès à l'emplacement du marché et d'installation (les arrivées seront échelonnées en fonction des emplacements et les horaires communiqués à chaque participant), les

horaires d'ouverture au public (de 09h30 à Minuit), les horaires de remballage (le dimanche 11 août au soir après la Fête de la Poterie).

- A veiller à une utilisation normale du domaine public mis à disposition et à ne pas occasionner de gêne aux différents moments du week-end (nuisances sonores, entraves à la circulation, entrave au passage des personnes à mobilité réduite, ...).
- A apporter le matériel nécessaire non fourni par la commune (parasol, barnums, éclairage ...),
- A veiller à ce que son matériel soit aux normes (matériel électrique étanche et dont la puissance nominale ne dépasse pas 500 Watts par exposant et uniquement destiné à l'éclairage des stands
- A veiller à ce que tout matériel soit installé de manière à n'occasionner aucun danger ni aucune gêne (fils électriques protégés, obstacles sur les passages empruntés par le public, ...) et prendre toutes les mesures de sécurité prévues par la réglementation en matière d'occupation du domaine public afin de garantir la sécurité des personnes et des équipements.

Aucun stationnement ni aucune circulation sur l'emprise du marché ne seront tolérés après l'installation jusqu'au démontage.

**Article 6 : Comité de sélection :**

Les candidatures seront sélectionnées par un comité constitué de professionnels de la céramique, artisans et artistes, représentant une diversité de styles et de techniques.

**Article 7 : Droit d'entrée visiteur :**

Aucun droit d'entrée n'est demandé aux visiteurs, l'accès au marché est totalement libre et gratuit.

**« Lu et approuvé »**

**Fait à le:** .....

**Signature:**